

PROCÈS-VERBAL, RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AECR
Stone House – Immeuble M-1B
Le mercredi 9 mars 2016

MEMBRES:

RCN:		Présent	Absent
Fraser, Cathie	Présidente, AECR	√	
Van Den Bergh, Joan	Relations de travail, négociatrice - AECR	√	
Zaluski, Marvin	1 ^{er} vice-président, TIC, M-50	√	
Lévesque, Michelle	2 ^e vice-présidente, TSH, Montréal	√	
Ly, Dao	Trésorière, M-54, TSH, Ottawa	√	
Fletcher, Shaun	AÉRO, M-2		√
Foster, Kerry	STIS, M-58, président, CS	√	
Hewitt, Daniel	SCF, M-4		√
Holbrook, Bernard	SME, M-36		√
Holmes, Gina	SME, M-36		√
Lussier, Steve	KM, M-55, président, AD		√
Toll, Floyd	ÉME, M-12, président, TO	√	
PAR TÉLÉCONFÉRENCE:			
Benson, Vaughan	St-John's		√
Catalli, Adriana	Charlottetown		√
Cloutier, Martin	Edmonton		√
Condi, Janet	Saskatoon	√	
Desjardins, Véronique	Boucherville	√	
Gallant, Jeffrey	Halifax	√	
Hoffmann, Anthony	Penticton	√	
McDonald, Cathy	Halifax		√
Melnychuk, Geoffrey	Victoria		√
Moraw, Franz	Vancouver		√
Polvi, Sandra	Saskatoon		√
Raymond, Nathalie	Boucherville	√	
Simard, R.-Michel	Saguenay	√	
Smith, Shannon	AÉRO, M-7	√	
Tom, Roseanne	Montréal	√	

La réunion débute à 17 h00. Cathie Fraser preside la réunion.

1. Approbation de l'ordre du jour de la réunion du 9 mars 2016 du Comité exécutif

Motion: « Que l'ordre du jour de la réunion du 9 mars 2016 soit approuvé. »
Proposé par F. Toll, appuyé par M. Zaluski.
Approuvé.

2. (a) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015 du Comité exécutif

Motion: « Que le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015 soit approuvé. »
Proposé par F. Toll, appuyé par M. Zaluski.
Approuvé.

(b) Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015

Les listes des membres, et les informations sur les cotisants Rand et les courriels à domicile, ne sont pas encore complétées. D. Marion va faire ces mises à jour le plus tôt possible.

L'AE CR félicite et remercie Marvin Zaluski, qui a été élu sans opposition 1^{er} vice-président pour un mandat de 2 ans, jusqu'en décembre 2017.

La participation a été très nombreuse à l'AGA cette année. Il y a eu 180 participants en ligne durant la réunion. Environ une centaine d'eux sont restés en ligne pendant toute la durée de la réunion. Il y a eu environ 25 participants sur place à Stone House, et 6 par téléconférence.

3. Rapport de la présidente, et correspondance – C. Fraser

C. Fraser présente Denise Marion, la nouvelle coordonnatrice de l'AE CR aux adhésions, à l'assurance et aux cotisations. Elle ajoute que Denise est entrée en fonction en janvier 2016 et précise que toutes les questions ou les informations requises par le Comité exécutif de l'AE CR devraient lui être adressées à denise@rcea.ca.

L'Association des employés du Conseil de recherches a 50 bougies. L'année 2016 marquera le 50^e anniversaire de l'AE CR comme agent négociateur accrédité de la majorité des employés du Conseil national de recherches. Fondée en 1966, l'AE CR est devenue l'agent négociateur accrédité suite à l'entrée en vigueur de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTFP)* en 1967.

Cette loi accordait des droits de négociation collective aux travailleurs du gouvernement; elle pourvoyait également à deux méthodes de règlement des différends (arbitrage et conciliation assortie du droit de grève) pour régler les conflits en matière de négociation collective. Malheureusement, le projet de loi C-4 controversé des conservateurs met en danger ces options. Les 18 syndicats fédéraux contestent actuellement cette disposition du projet de loi C-4 en Cour suprême du Canada.

Rémunération, avantages et pension

Grâce aux syndicats, les travailleurs de la fonction publique au Canada ont des salaires, des avantages et des pensions convenables. Ils ont toutefois dû se battre pour obtenir ces gains. Aujourd'hui, les syndicats de la fonction publique ne cessent de repousser les tentatives des gouvernements, de réduire les salaires, les pensions et les avantages des travailleurs du gouvernement fédéral.

Santé et sécurité au travail

Les syndicats ont lutté d'arrache-pied pour donner aux Canadiens trois domaines important de pouvoir: le droit de refuser un travail dangereux, le droit de connaître les risques en milieu de travail, et le droit de participer aux discussions sur la santé et la sécurité. Les syndicats continuent de lutter âprement pour obliger les employeurs à respecter leurs obligations, d'assurer la sécurité des travailleurs.

Congé de maternité

Le congé de maternité au Canada est entré en vigueur en 1971. Il comprenait une limite de 15 semaines à 66 % du salaire. Les syndicats ont négocié un congé de maternité payé plus long, et un niveau plus élevé d'avantages qui complétaient la portion du salaire versé par l'assurance-chômage. Le modèle de périodes plus longues du congé de maternité payé devint vite la norme partout au Canada. Les syndicats ont aussi commencé à négocier des garanties permettant aux femmes de retourner au poste qu'elles occupaient avant leur congé de maternité. Les syndicats ne se sont pas arrêtés au congé de maternité. Le congé d'adoption, le congé de paternité, le congé pour obligations familiales et le congé parental – disponible à l'un ou l'autre parent– ont été négociés couramment avec les employeurs.

Les syndicats continuent de s'efforcer quotidiennement de protéger les droits que nous avons acquis, et d'en obtenir d'autres pour tous les travailleurs. Nous allons continuer de lutter pour les membres dans tous les domaines, y compris la rémunération, les pensions publiques et les programmes sociaux qui veillent à ce que les gens continuent de travailler, comme les soins de santé et la garde des enfants.

Comités de négociation

L'envoi postal aux 25 membres du groupe PG, sollicitant des bénévoles pour se joindre à leur comité de négociation, n'a donné aucune réponse. Pour les autres groupes, il y a des bénévoles: 2 membres pour le groupe OP; 4 membres pour le groupe CS; 2 membres pour le groupe AD; et, 2 membres pour le groupe AS. S'il n'y a pas plus de membres des groupes qui se portent volontaires, il faudra peut-être songer à les combiner aux fins des négociations.

C. Fraser va encore tenter de contacter les membres du groupe PG. Il faut plus de participants pour tous les groupes; nous les encourageons à se joindre à tous les comités de négociation.

S. Smith demande des détails au sujet du groupe PG. C. Fraser explique longuement le processus de l'envoi postal au groupe PG. S. Smith est étonné de ce qu'aucun volontaire ne se soit présenté.

R.-M. Simard demande s'il faut être un participant local ou régional pour faire partie du comité de négociation. C. Fraser répond que les participants peuvent venir de partout au Canada. Ils peuvent participer par téléconférence au travail préparatoire du comité. R.-M.

Simard est membre du groupe PG. Il va se renseigner, à savoir s'il peut recruter des membres.

C. Fraser affirme que les travaux des comités vont peut-être commencer uniquement en avril ou en mai 2016. Il y a encore du temps pour recruter de nouveaux membres. Toutefois, les négociations en direct avec le CNRC n'auront pas lieu avant plusieurs mois.

S. Smith va également contacter les membres du groupe PG en personne à M-22.

Formulaires de candidatures

Pour ce qui est des localités non représentées (là où il n'y a pas de délégué syndical), les formulaires de candidatures seront acheminés la semaine prochaine. C. Fraser précise que si un délégué syndical actuel avait besoin d'un autre délégué syndical dans sa région, il devrait le lui signaler. Le bureau de l'AEER acheminera aussi des formulaires dans ces localités (immeubles ou villes).

Six délégués syndicaux de l'AEER ne reviendront pas cette année: Jean Erik Sink, Andrew Anderson, Michelle Levasseur, Allan Gillet. Sont en congé ou à la retraite: Jacques Dazé et André Leblanc.

C. Fraser signale que l'ébauche du procès-verbal sera acheminée à tous les représentants dès que la révision finale aura été faite. Ce procès-verbal ne doit pas être affiché, car il ne sera pas approuvé avant l'AGA d'octobre 2016.

C. Fraser ajoute que la réunion du CNSST aura lieu mardi prochain, le 15 mars, entre 13 h et 16 h. Nous avons besoin d'un suppléant pour Gordon Fougère, qui ne peut assister. Toute personne intéressée doit communiquer avec Cathie. Il n'est pas nécessaire que les délégués syndicaux viennent à Ottawa; ils peuvent se joindre à la réunion par le Skype du CNRC.

Les prochaines réunions du Comité exécutif auront lieu en mai ou en juin, en septembre, octobre et décembre 2016. Si d'autres dates sont requises, nous les ajouterons.

R. Tom demande quand les négociations vont commencer.

C. Fraser répond: pas avant que le Conseil du Trésor reçoive un nouveau mandat du nouveau gouvernement libéral, soit après le dépôt du budget.

4. Comité des finances

(a) Rapports n^{os} 2, 3, 4, 5, 6 et 7 – D. Ly

D. Ly passe en revue les rapports et signale les dépenses spécifiques; il y a des frais juridiques dans le rapport no 2, des frais d'audit dans le rapport no 3, et des frais d'embauche de consultants dans le rapport no 7. Toutes les autres transactions sont des dépenses d'exploitation normales.

F. Toll demande une justification au sujet des frais de consultation de 8 136 \$ dans le rapport no 7, sous la rubrique « Dépôt direct - Randstad - frais de consultation ».

C. Fraser répond qu'il s'agit des frais de consultation Randstad pour l'embauche de nouveau personnel à l'AEER. Elle indique qu'elle a contacté trois agences. L'agence de placement prend un pourcentage du salaire. Randstad a réduit son pourcentage de deux points, et nous avons décidé de travailler avec cette agence.

Motion: « Que les 6 rapports de la trésorière soient approuvés. »

Proposé par M. Lévesque, appuyé par K. Foster.

Approuvé

(b) Rapports sur les placements, août 2015 à janvier 2016 – D. Ly

D. Ly signale que nous avons un CPG qui vient à échéance le 18 mars 2016. Elle a tenu une consultation avec Don Moore, conseiller en placements de l'AEER à la RBC, et elle a présenté les options de renouvellement au Comité des finances. Lorsqu'elle aura obtenu le consensus du comité, elle donnera suite à la décision. Selon le mandat du Comité des finances, il y a un poste vacant au sein du comité des finances. Elle invite les gens à la prévenir s'ils sont intéressés ou s'ils connaissent quelqu'un qui serait intéressé à faire partie de ce comité.

C. Fraser ajoute qu'il n'est pas nécessaire de faire partie du Comité exécutif pour participer bénévolement au sein du comité des finances.

F. Toll demande des informations au sujet du rapport sur les placements, relativement aux fonds mutuels.

Note: C. Fraser a communiqué avec la RBC, le 11 mars 2016, pour confirmer que l'AEER n'a pas de fonds mutuels, uniquement des CPG et des liquidités. Pour une raison quelconque, la RBC les étiquette Fonds mutuels. C'est un compte du fonds, mais qui comporte un fonds de compte d'épargne à intérêt quotidien élevé. On peut retirer de l'argent en tout temps, sans pénalité. C'est un compte d'entreprise, assorti des meilleurs taux d'intérêt et d'un placement garanti et assuré.

5. Rapport du Comité de gestion, et recommandations – M. Zaluski

M. Zaluski mentionne le décès récent du père de C. Fraser. Le Comité de gestion a versé un don à la Fondation canadienne du cancer en l'honneur de Jim Fraser, au nom du personnel, de la Direction et du Comité exécutif de l'AEER. Aucune question n'a été posée.

6. Rapport du comité des griefs – J. Van Den Bergh

J. Van Den Bergh fait savoir qu'il y a plusieurs griefs en cours. Elle a tenu quatre audiences au cours des dernières semaines. Du point de vue des relations de travail, nous n'avons encore vu aucun changement avec le nouveau gouvernement.

Il y a un grief qui sera acheminé à la Commission des relations de travail dans la fonction publique en mai 2016; il s'agit d'un grief individuel, qui entraînera des frais juridiques. En juin, un autre grief sera renvoyé à la CRTFP; il s'agit d'une plainte de pratique déloyale de travail, où le CNRC empêche l'AEER de rencontrer ses membres dans ses locaux. Il y a plusieurs autres griefs qui pourraient entraîner des frais juridiques.

R.-M. Simard pose une question au sujet du grief TO de 2012, dont on a fait allusion dans le procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2015 du Comité exécutif.

J. Van Den Bergh répond qu'il y a un grief du groupe TO au sujet de l'indemnité de départ et du réaménagement des effectifs. Il y a eu de nombreux retards, et la réunion de la

Commission du travail a eu lieu en juillet 2015. Nous attendons toujours une décision de l'arbitre de la CRTFP. Cela pourrait prendre près d'un an. Il y a un énorme arriéré de cas à la CRTFP.

R. Tom mentionne que l'établissement des descriptions de poste des TO, effectué avec tous les portefeuilles, tel que les TSH à Montréal, n'est pas encore amorcé. Elle demande s'il y aura d'autres plaintes formulées à l'AEER.

C. Fraser répond que nous n'avons reçu aucune plainte. M. Lévesque ajoute qu'aucune annonce officielle n'a été envoyée à ce sujet par le CNRC.

R. Tom signale que des gens demandent s'ils vont être reclassifiés à un niveau supérieur. Certaines personnes sont prêtes à soulever une question à ce sujet. La Direction du CNRC va décider si les TO vont demeurer dans le même poste, ou changer.

7. Rapports des comités de catégories et de groupes – C. Fraser

(a) **Groupe AD –**

(b) **Groupe AS -**

(c) **Groupe CS –**

(d) **Groupe OP –**

(e) **Groupe PG –**

(f) **Groupe TO –**

Aucun rapport n'a été donné. Veuillez consulter le rapport de la présidente.

8. Affaires nouvelles – Table ronde

F. Toll pose une question au sujet des frais de logiciel mensuels mentionnés dans plusieurs rapports, qui totalisent 354 \$.

C. Fraser répond que le bureau de l'AEER utilise les mises à jour de Quick Books, d'Industrial Alliance, ainsi que d'autres mises à jour de logiciel.

J. Van Den Bergh ajoute que nous utilisons également QualiCell® aux fins de recherches.

C. Fraser obtiendra pour la prochaine réunion d'autres détails au sujet de ces dépenses.

V. Desjardins pose une question au sujet de la reclassification du groupe AD/AS.

C. Fraser précise qu'elle n'a reçu aucune mise à jour de la part du CNRC. La prochaine étape consistera à négocier les taux de rémunération.

J. Van Den Bergh ajoute que c'est peut-être à cause du changement de gouvernement que le CNRC a dû s'adresser au Conseil du Trésor pour obtenir l'approbation avant de procéder.

V. Desjardins pose une question au sujet du système de classification des postes utilisé. C. Fraser mentionne que le nouveau groupe sera intégré au système de classification Hay.

C. Fraser va demander d'autres informations au V.P., Ressources humaines, du CNRC.

C. Fraser fait savoir que S. Lussier a mis sur pied un comité des Statuts et qu'il a besoin de bénévoles. Les personnes intéressées sont priées de le contacter directement, ou de contacter D. Marion par courriel.

V. Desjardins signale le changement de courriel général (...@canada.ca).

C. Fraser ajoute que Services partagés, et le nouveau gouvernement libéral, nous ont dit que le changement serait apporté mais qu'il n'entrerait en vigueur qu'en 2017.

C. Fraser parle du nouveau système de paye Phoenix qui sera implanté au CNRC le 4 mai. Les changements comprennent: les cotisations syndicales; plus de 24 payes au lieu de 12; le léger rajustement salarial sera supprimé; toutes les heures supplémentaires seront ajoutées sur la même paye, comme la paye régulière; et tous les dépôts seront effectués dans un seul compte de banque.

V. Desjardins ajoute que cela pourrait causer des complications et des problèmes, pour ce qui est de l'information sur la base de données et le courriel, depuis l'ordinateur de la Zone noire à l'ordinateur de la Zone verte.

C. Fraser a signalé cette question à Services partagés et à TPSGC. Il n'y a pas eu de réponse. Il y a eu également une discussion au sujet du fait que le site owa.nrc.ca n'est pas sécurisé et n'est pas disponible sur la Zone verte du CNRC.

C. Fraser confirmera la prochaine réunion à tous les membres du Comité exécutif. Elle remercie tout le monde d'avoir assisté à la présente réunion.

La séance est levée à 17 h 41.